



Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 19/12/2022 Version : 1.1

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Encre à écrire Herbin
Code du produit : 130..T, 115..T

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées

2.1. Utilisation identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Utilisation de la substance / mélange : Ecriture

2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MADLY SAS
6 rue Henri Becquerel
69740 GENAS
France
T 03 89 83 37 50
contact@decopatch.com

4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti- poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Rubrique 2 : Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208- Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; 1,2-benzothiazolin-3-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 :1).
Peut produire une réaction allergique.

Fermeture de sécurité pour enfant : Non applicable

Avertissement tactile : Non applicable

3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas de substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants

1. Substances

Non applicable

2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS : 2634-33-5 N° CE : 220-120-9 N°Index : 613-088-00-6	< 0,1	Acute Tox 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit 2, H315 Eye Dam 1, H318 Skin Sens 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-	N° CAS : 55965-84-9 N°Index : 613-167-00-5	0,00117 – 0,001171	Acute Tox 2 (par inhalation), H330 Acute Tox 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox 3 (par voie orale), H301

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 :1)			Skin Corr 1C, H314 Eye Dam 1, H318 Skin Sens 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071
--------------------------------------	--	--	---

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS : 2634-33-5 N° CE : 220-120-9 N° INDEX : 613-088-00-6	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens 1, H317
Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 :1)	N° CAS : 55965-84-9 N°Index : 613-167-00-5	(0,0015 ≤ C < 100) Skin Sens 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit 2, H315 (0,6 ≤ C < 100) Eye Dam 1, H318 (0,6 ≤ C < 100) Skin Corr 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau :	Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Rubrique 5 : Mesure de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.
----------------------------------	---

2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Protection complète du corps.

Rubrique 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

1.1. Pour les non secouristes

Procédures d'urgence :

Ventiler la zone de déversement

1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adaptée.
Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 :
« Contrôle de l'exposition-protection individuelle ».

2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement

3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage :

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant

Autres informations :

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Porter un équipement de protection individuel.

Mesure d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Condition de stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. Paramètres de contrôle

1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

2. Contrôles de l'exposition

2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

2.2. Equipements de protections individuelles

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



i. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire :

Lunette de sécurité

ii. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains :

Gants de protection

iii. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

iv. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eviter le rejet dans l'environnement

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Non applicable
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Non applicable
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosion :	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosion :	Aucune donnée disponible
Point éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
pH :	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C :	Aucune donnée disponible
Masse volumique :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C :	Aucune donnée disponible
Taille d'une particule :	Non applicable
Distribution granulométrique :	Non applicable
Forme de particule :	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule :	Non applicable
Etat d'agrégation des particules :	Non applicable
Etat d'agglomération des particules :	Non applicable
Surface spécifique d'une particule :	Non applicable
Empoussiérage des particules :	Non applicable

2. Autres informations

2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rubrique 10 : stabilité et réactivité

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

3. Possibilité de réaction dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaire disponibles.

6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11 : Information toxicologiques

1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë (orale) :	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) :	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) :	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisations respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rubrique 12 : Informations écologiques

1. Toxicité

Ecologie – général :

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effet néfastes à long terme dans l'environnement

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatiques à long terme (chronique) : Non classé

2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaire disponibles

3. Potentiel de bioaccumulation

Masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 0,4

4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

1. Méthode de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) :	Non applicable
N° ONU (IMDG) :	Non applicable
N° ONU (IATA) :	Non applicable
N° ONU (ADN) :	Non applicable
N° ONU (RID) :	Non applicable

2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) :	Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) :	Non applicable

3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

19/12/2022 (Date de modification) réf : MADFR191222

FR (français)

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

5. Danger pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre : Non applicable

Transport par voie maritime : Non applicable

Transport par voie aérien : Non applicable

Transport par voie fluviale : Non applicable

Transport par voie ferroviaire : Non applicable

7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

1. Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1.1. Réglementation UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n°649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

2. Evaluation à la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Rubrique 16 : Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Element modifié	Modification	Remarque
	FDS Ref	Modifié	
1.1	Code du produit	Modifié	
3	Composition / information sur les composants	Modifié	
16	Abréviation et acronymes	Ajouté	

Abréviations et acronymes	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50% de la population testée
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de donnée de sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service

Encre à écrire HERBIN

Fiche de donnée de sécurité

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

N.S.A	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute tox 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu, catégorie 1
Aquatic chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique, catégorie 1
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Eye dam 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
Eye irrit 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Skin Corr 1C	Corrosif / irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin irrit 2	Corrosif / irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.